

## Régime A et B

# Étudiant à temps plein - Refus de couverture

Programme d'assurance collective - Desjardins Assurances - Police 440303

Je suis étudiant à temps plein et je suis couvert sous le régime d'assurance collective de mes parents comme personne à charge. Je renonce à la couverture d'assurance collective offerte par mon employeur et ce, même si je rencontre les critères d'admissibilité décrits dans les lignes directrices à l'intention des employés.

Je choisis donc de conserver mon statut de personne à charge sous le régime d'assurance collective de mes parents et ne désire pas adhérer au régime offert par mon employeur, et ce pour toutes les garanties, soient l'assurance-vie, mort ou mutilation accidentelle, l'assurance salaire de longue durée, les soins médicaux et les soins dentaires.

Il est convenu que si je décide ultérieurement faire une demande de couverture au régime offert par mon employeur, je devrai présenter, à mes frais, une justification d'assurabilité satisfaisante à l'assureur. L'assureur peut refuser mon adhésion au régime. Cette justification d'assurabilité satisfaisante sera aussi exigée lorsque je ne rencontrerai plus les critères d'une personne à charge du régime de mes parents et ferai demande afin de me joindre au régime d'assurance collective de Grandir ensemble.

Il est également convenu que toutes les modalités et restrictions ajoutées entretemps au contrat d'assurance collective de l'employeur peuvent s'appliquer à la couverture demandée.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employé

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé

\_\_\_\_\_  
Date d'embauche

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employeur

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employeur

\_\_\_\_\_  
Date